

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	19
Pouvoirs	7
Votants	26

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Michèle PRIEUR, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Virginie PAPIN-FILIPE a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Paola CORREIA a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) :

Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

DELIBERATION N° DEL_2024_024

OBJET: CONVENTION D'ACCUEIL DE BÉNÉVOLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "TREMPLIN CITOYEN"

Monsieur Ugo CAPOCCI, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse et au Jumelage, expose,

Le Tremplin Citoyen est un dispositif développé par le Département de l'Essonne qui permet aux jeunes Essonnais de 12 à 25 ans de bénéficier d'une aide pour financer un projet personnel en contrepartie d'un

engagement citoyen. Cette opportunité proposée par le Département permet aux jeunes d'acquérir une nouvelle expérience, de découvrir un milieu professionnel mais aussi de développer des compétences.

La Ville de Paray-Vieille-Poste s'associe à ce dispositif en proposant d'accueillir des jeunes entre 15 et 25 ans.

Pour les collégiens âgés de 15 à 17 ans, l'objectif est de leur permettre d'avoir une entrée dans l'engagement et de le valoriser en effectuant 20 heures au sein des différentes structures.

Une aide financière de 200 € leur est versée pour financer, par exemple, une formation, des frais liés à un stage obligatoire, une carte Navigo ou une adhésion à un club sportif.

Les jeunes de 18 à 25 ans s'engagent sur 40 heures au sein des différentes structures.

L'aide financière s'élève à 400 € et permet de financer, par exemple, une partie du permis de conduire, les frais d'inscription dans un établissement scolaire, une aide au loyer pour les logements étudiants.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions d'accueil de bénévoles dans le cadre du dispositif « Tremplin citoyen ».

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Ugo CAPOCCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.29 et L.2122.22,

VU la convention type ci-annexée,

VU l'avis de la commission Petite Enfance, Enfance, Éducation, Jeunesse, Sports et Loisirs en date du 13 juin 2024,

CONSIDÉRANT que les bénévoles (collaborateurs occasionnels) peuvent apporter une contribution effective au service public,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

APPROUVE la convention type annexée à la présente délibération qui précise les conditions et modalités de collaboration avec les bénévoles du dispositif « Tremplin Citoyen »,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'accueil susvisée avec les bénévoles pour l'année 2024 et les suivantes.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,